

Règlement intérieur du Centre de ressources international de l'association Amis de Freinet,
adopté le 6 décembre 2009, modifié le 11 novembre 2014

Article 1: Le Centre est à la disposition de toutes les personnes intéressées par la Pédagogie Freinet et son histoire.

Article 2: Pour accéder au Centre de Ressources international, s'adresser à *Hervé Moullé, 36 rue Pierre et Jean OUTIN, 53000 LAVAL, 0632700432, moulle@ecolebizu.org*

Article 3: Tous les documents présents sont consultés sur place dans la salle de travail. Ils ne doivent pas sortir du centre.

Article 4: Chacun doit veiller à ne pas gêner les autres consultants ou visiteurs.

Article 5: Chaque document consulté doit être remis à la place où il a été pris.

Article 6: Les ordinateurs mis à votre disposition vous permettent de consulter les documents sonores et vidéos et de prendre des notes.

Article 7: Il est possible d'obtenir des photocopies de documents ou de les scanner. S'adresser au(x) membre(s) des Amis de Freinet présent(s).

Article 8: Certains documents peuvent être achetés. Remplir le bon de commande et le remettre au(x) membre(s) des Amis de Freinet présent(s).

Article 9: Un livre d'or est à votre disposition pour y inscrire vos impressions, souhaits et remarques.

Article 10: Avant de partir, le responsable, porteur des clés, n'oubliera pas de vérifier que tout est en place, que les locaux sont propres, les volets baissés et les portes fermées à clé.